

Année scolaire 2020-2021

Plan de réouverture du lycée

À compter du 3 septembre 2020, les élèves scolarisés au lycée Claudel doivent pouvoir reprendre le chemin de l'école dans les meilleures conditions sanitaires qu'il soit possible de leur offrir.

Ce document présente les modalités d'organisation des enseignements ainsi que l'ensemble des aspects du fonctionnement du lycée à compter de la rentrée 2020. Il est évidemment amené à être amendé au gré de l'évolution du contexte lié au Covid-19 et des mesures prises dans ce cadre par les autorités sanitaires de l'Ontario.

La prochaine mise à jour est prévue le 28 août 2020 et pourra être anticipée si la situation l'exige.

Principes généraux d'organisation

L'organisation du lycée prévue à la rentrée scolaire doit permettre d'atteindre trois objectifs fondamentaux :

1. Assurer tous les enseignements afin de garantir la continuité des apprentissages ainsi que le suivi pédagogique et éducatif mis en place au sein de l'établissement ;
2. Assurer le bien-être et la santé mentale des élèves ;
3. Assurer un environnement sain et sécurisé en toutes circonstances.

Au regard de ces objectifs et des protocoles de santé publique en vigueur actuellement, le lycée Claudel retient les options suivantes correspondant aux scénarios 1 et 3 présentés par le ministère de l'Éducation de l'Ontario :

- La première, présentée dans ce document, correspond à la situation où le lycée Claudel reste entièrement ouvert et dans laquelle les élèves suivent chaque jour l'ensemble des cours au sein de l'établissement. **Cette option correspond au plan de reprise que nous privilégions pour la rentrée 2020.**
- La seconde correspond à la situation où les écoles ne sont pas autorisées à ouvrir et dans laquelle la totalité des enseignements est dispensée en ligne. Le lycée Claudel a déjà montré sa capacité à assurer une transition rapide vers une organisation en ligne et [le plan présenté en avril 2020](#) peut être utilement consulté pour en connaître les principes.

Le lycée Claudel se conformera à toutes les décisions prises par les autorités sanitaires d'Ottawa, de l'Ontario et du Canada et le plan de reprise présenté ici sera amendé en conséquence.

La sécurité et le bien être des élèves et des personnels sont notre première priorité et nous travaillerons avec toutes les familles pour répondre aux besoins et situations individuels.



Mesures d'hygiène

Auto-diagnostic

- Le lycée recommande l'utilisation d'outils d'autodiagnostic sur une base quotidienne par les familles et les personnels : <https://covid-19.ontario.ca/autoevaluation/>
- Les familles qui pensent que leur enfant présente des symptômes ou les personnels qui pensent présenter des symptômes :
 - Alertent la direction
 - Restent chez eux et procèdent à un dépistage.
- Toutes les décisions en cas de suspicion ou de cas déclaré de Coronavirus sont prises en lien avec les autorités sanitaires selon un protocole clairement établi

Lavage des mains

- Toutes les salles de classes sont équipées d'un distributeur de solution hydroalcoolique ;
- Tous les élèves seront sensibilisés à l'importance de se laver les mains plusieurs fois par jour ainsi qu'à des moments définis.
- Les toilettes sont équipées de savon et de papier essuie-mains en quantité suffisante.
- Des distributeurs de solutions hydroalcooliques sont disponibles en plusieurs endroits dans l'établissement.

Distanciation

- La distanciation physique est effective partout où elle sera possible notamment lors des déplacements, des entrées et des sorties.
- En classe, les élèves d'un même groupe ne sont pas tenus de se maintenir à distance.
- Le nombre maximum de personnes pouvant accéder aux espaces communs est précisé à l'entrée de chaque salle : CDI, auditorium, foyers, salles de motricité, restaurant scolaire...

Masques

- Il n'est pas obligatoire pour les élèves et les personnels à ce stade de porter des équipements de protection individuels mais ils peuvent le faire s'ils le souhaitent.
- Dans certaines situations précisées dans ce document, il sera toutefois conseillé ou obligatoire de porter un masque.

Nettoyage de l'établissement

- Les locaux, les poignées de portes et interrupteurs sont nettoyés et désinfectés fréquemment.
- Les locaux sont aérés en permanence, les distances entre individus respectées.
- Les équipes de nettoyage sont informées des nouvelles dispositions. Une organisation spécifique est définie et suivie sur un registre. Un nettoyage profond des locaux utilisés est réalisé au moins une fois par jour et les espaces de travail partagés désinfectés.
- Un kit de désinfection se trouve dans chaque salle pour nettoyer la place de travail partagée (bureau, clavier et souris d'ordinateur).

Ventilation

- Le lycée est équipé pour permettre le renouvellement de l'air en permanence.
- Les systèmes de ventilation sont réglés et surveillés en continu.



Fonctionnement

Accueil et circulation des élèves

- **Accueil Pôle vie de l'élève**
 - Pour éviter tous contacts, les billets de retard du matin ne sont plus distribués : les noms des élèves seront notés et saisis sur Pronote.
- **Circulation dans les couloirs**
 - La circulation est organisée de manière à minimiser les croisements et les parcours sont fléchés.
 - Les portes d'accès des couloirs et des classes restent ouvertes afin de minimiser les contacts.
 - Les salles de cours sont ouvertes dès 8h15 pour ne pas bloquer les passages et respecter les distanciations.
- **Les casiers**
 - Secondaire : les emplacements des casiers sont déterminés par zone et par classe afin d'éviter les interactions entre élèves de différentes classes.
 - En primaire : les casiers situés dans le couloir d'accès au restaurant scolaire ne sont pas utilisés.
- **Bureau de la vie scolaire et bureaux des coordinatrices élémentaire et collèges et DPVE.**
 - L'accès au bureau est limité.
 - Le téléphone est désinfecté après chaque utilisation.
- **Récréations**
 - Les élèves sortent à l'extérieur lors des récréations et de la pause méridienne.
 - La collation se déroule sur le même principe de précaution que l'accès au restaurant scolaire (cf. Infra).
- **Les foyers**
 - L'accès aux foyers est réservé dans la mesure du possible aux élèves d'un même groupe.
 - Le nombre maximum d'élèves pouvant être présents en même temps est affiché à l'entrée du foyer.
 - Les tables et les chaises sont disposées de manière à favoriser la distanciation physique.
 - Les foyers sont équipés de distributeurs de solution hydroalcoolique.
 - Un nettoyage est programmé après la pause de 10h30 et après la pause à 13h30.
 - En dehors de ces temps spécifiques, le nettoyage est fait sur demande après chaque utilisation.
 - La distribution des jeux est limitée et ils sont nettoyés ou mis en quarantaine après leur utilisation
- **Les études dirigées et aide aux devoirs après 15h30.**
 - Le nombre d'élèves en salle de classe est limité à 15.



- **Zone zen**
 - Cette zone est fermée durant la période de Covid19.
- **Sortie des élèves**
 - À la fin des cours les élèves se dirigent vers la sortie en respectant le sens de circulation, et ne restent pas dans l'établissement.

Temps d'enseignement

- **En classe**
 - Les élèves ont une salle affectée (primaire) ou privilégiée (secondaire) dans laquelle ils suivent la majorité de leurs cours.
 - Les professeurs se déplacent d'une salle à l'autre selon l'emploi du temps normal.
 - Tous les enseignements sont dispensés, y compris les enseignements dans des salles spécialisées (en arts, en sciences, en EPS...)
- **L'éducation physique et sportive (EPS)**
 - Les cours d'EPS sont maintenus.
 - En concertation avec les professeurs, les activités proposées sont adaptées et l'utilisation des vestiaires est interdite.
 - Les élèves se rendent au lycée en tenue de sport les jours auxquels l'EPS est inscrite à l'emploi du temps.
- **Les sciences expérimentales**
 - L'acquisition des compétences expérimentales par les élèves est un enjeu majeur des disciplines scientifiques.
 - Un protocole spécifique sera élaboré en concertation avec les équipes enseignantes pour tenir compte des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein des laboratoires.

En maternelle

- **Les parents**
 - Les parents sont autorisés à accompagner leur(s) enfant(s) et à venir le(s) chercher dans la classe.
 - Le port du masque est obligatoire.
- **Élèves de petite section**

Au regard du ministère de l'éducation de l'Ontario, les élèves de petite section relèvent des services de garde d'enfants dont les exigences sont les suivantes :

- Dépistage quotidien comprenant la prise de température pour les enfants, le personnel et les parents avant d'entrer dans l'établissement
- La classe est scindée en deux groupes (10 personnes au maximum par groupe en incluant les personnels) et les élèves d'un groupe restent ensemble avec le même



encadrant sur une période de cinq jours, conformément à la nouvelle réglementation émise par Santé Ottawa.

- À ce stade, l'enseignante de PS est présente avec chaque groupe en alternance hebdomadaire.

Garderie et activités extra scolaires

- Le Lycée continue d'accueillir un service de garderie à la rentrée.
- Les modalités seront précisées en août.

Restauration scolaire

- Afin de permettre un flux optimal, les élèves ayant des boîtes à lunch sont dirigés vers l'auditorium où des tables sont installées.
- Le fonctionnement du restaurant scolaire sera précisé en août après concertation avec notre prestataire.

Utilisation des fontaines à eau

- Chaque élève apporte une gourde d'eau.
- Les fontaines à eau ne peuvent servir qu'à remplir les gourdes personnelles.

Transport scolaire

- Les recommandations en vigueur en août émises par notre prestataire seront communiquées aux parents avant la reprise des cours.

Sorties et voyages

- **Sorties scolaires**
 - Les projets de sorties seront recensés dans le courant du mois de septembre et seules les sorties locales pourront être autorisées en fonction de la situation.
- **Voyages scolaires**
 - Aucun voyage scolaire n'est programmé pour l'année scolaire 2020/2021.

Matériel et effets personnels

- En dehors du matériel scolaire, les élèves doivent s'abstenir d'apporter à l'école des effets personnels.
- Les objets trouvés sont mis en quarantaine pour une période de trois jours avant de pouvoir être restitués.

Prêt de livres à la bibliothèque et matériel électronique

- Au moment de leur retour, les livres sont mis en quarantaine pendant une période d'une semaine.
- Les utilisateurs des matériels électroniques en prêt ont à leur disposition des lingettes désinfectantes.



Information et communication

- **Calendrier**
 - Une communication plus détaillée sera envoyée dans la semaine du 24 août pour préciser les politiques en vigueur selon l'évolution de la situation.
 - Les questions liées aux protocoles sanitaires pourront être abordées lors des réunions de rentrée.
 - Une infographie sera envoyée aux familles précisant les personnes à contacter en fonction de la nature de leur demande.
- **Rôle des instances**
 - Les instances du lycée seront systématiquement informées de l'évolution de la situation et des conséquences au niveau de l'accueil des élèves et du fonctionnement de l'établissement.
- **Pronote**
 - L'usage de Pronote est généralisé à l'ensemble des niveaux de la PS à la Terminale

Date de la mise à jour : 9 juillet 2020

Référence(s) : [https://claudelorg.sharepoint.com/sites/TM-LC-Rentree2020/Documents partages/General/Plan de reprise - Version du 2020-07-10.docx](https://claudelorg.sharepoint.com/sites/TM-LC-Rentree2020/Documents%20partages/General/Plan%20de%20reprise%20-%20Version%20du%202020-07-10.docx)

